RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

les Crous

Egalité des chances et lutte contre les discriminations

Publié le 27 août 2025, Mis à jour le 27 août 2025

MENTORAT ET ENGAGEMENT

En 2024, les Crous poursuivent la promotion auprès des étudiants de divers dispositifs d'encouragement à l'engagement civique et citoyen et de soutien aux étudiants.

- Le Cnous et Article 1 collaborent dans une volonté commune de favoriser la réussite des étudiants, notamment celle des étudiants boursiers à travers divers dispositifs d'accompagnement mis en oeuvre par Article 1 : DEMA1N.org ; Jobready.fr ; Inspire-orientation.org ;
- Le Cnous s'engage aux côtés de La Chance, afin de faire connaitre ses actions de soutien aux étudiants boursiers qui souhaitent se professionnaliser dans le journalisme. L'association informe et oriente les jeunes issus de tous milieux sur les métiers du journalisme et propose un accompagnement et une préparation aux concours d'entrée en école de journalisme ;
- Le partenariat entre la Réserve Civique et le Cnous vise à favoriser les synergies en faveur de l'engagement bénévole, notamment à travers la promotion de la plateforme Jeveuxaider.gouv.fr, pilotée par la Réserve Civique, qui permet à tous de trouver facilement des missions de bénévolat, quel que soit le domaine, les compétences, ou le temps à y accorder.

Un nouveau partenariat avec l'API Engagement a également permis au Cnous de créer une page ?Engagement? sur le site des Crous afin de valoriser les missions de services civique proposées dans les Crous, ainsi que les missions de bénévolat par région.

Egalité des chances et lutte contre les discriminations

Publié le 27 août 2025, Mis à jour le 27 août 2025



Free'stival - Crous de Lyon © Brice Robert - 2023

Nos Quartiers ont du Talent (NQT)

En 2024, le Cnous a poursuivi sa collaboration avec l'association NQT dans le cadre de la convention signée en 2023. D'une durée de trois ans (2023-2026), cette convention vise à favoriser l'insertion professionnelle des

étudiants de niveau bac +3 et plus, en particulier ceux en fin d'études. Le partenariat avec NQT s'articule autour de plusieurs axes :
- Information et sensibilisation : les étudiants inscrits en 3ème année de licence ou en master ont pu bénéficier d'informations ciblées pour les accompagner dans la recherche de leur premier emploi, d'un stage ou d'une alternance. Cette communication passe notamment par des canaux numériques comme messervicesetudiant.gouv.fr ;
- Accompagnement personnalisé : des actions concrètes ont été mises en place au sein du réseau des Crous, telles que des ateliers dédiés à la rédaction de CV et lettres de motivation, des concours de pitch, ou encore des stands dans les restaurants universitaires pour échanger directement avec les étudiants ;
- Mobilisation des acteurs régionaux : les Crous ont été mis en relation avec les antennes locales de l'APEC pour faciliter l'organisation d'évènements de proximité et renforcer l'impact de la démarche sur les territoires ;
- Engagement des étudiants salariés ou en service civique : une attention particulière a été portée à l'accompagnement des étudiants employés ou engagés en mission de service civique dans les Crous, afin de valoriser leur expérience et les aider à construire leur projet professionnel.

Enfin, le partenariat inclut également un volet de sensibilisation des employeurs et des branches professionnelles à la diversité des parcours étudiants et à la richesse des profils issus de l'enseignement supérieur.

L'AFEV

Depuis 30 ans, l'Afev crée du lien entre campus et quartiers en développant des programmes de solidarité dans lesquels des milliers d'étudiants s'engagent auprès des enfants, des jeunes et des habitants des quartiers populaires. Tout en s'adaptant sans cesse aux enjeux et mutations sociétales, l'Afev s'appuie sur 4 grands piliers qui fondent sa spécificité et son engagement solidaire :
- Agir contre les inégalités sociales et éducatives ;
- Mobiliser les étudiants dans des programmes d'engagement solidaire ;
- Créer des conditions d'engagement idéales pour les étudiantes engagées grâce à des équipes salariées dédiées sur tout le territoire ;
- Mener des campagnes de plaidoyer pour sensibiliser le public et les décideurs sur les inégalités éducatives et l'engagement des jeunes.

Si l'AFEV est historiquement engagée auprès des Crous et partage nombre de valeurs communes avec le réseau, c'est depuis 2021 qu'un partenariat national a été mis en place. Après un bilan très positif en 2024, celui-ci sera renouvelé en 2025.

La Fédération Française des Banques alimentaires (FFBA)

Egalité des chances et lutte contre les discriminations

Publié le 27 août 2025, Mis à jour le 27 août 2025

En 2024, le Cnous a signé une convention avec la Fédération Française des Banques Alimentaires (FFBA). En effet, le Gouvernement a mobilisé une enveloppe de 10 millions d'euros pour l'aide alimentaire aux étudiants, réparti entre plusieurs associations caritatives, dont la FFBA. La FFBA représente les Banques Alimentaires auprès des pouvoirs publics, des partenaires et des médias nationaux. Elle a également un rôle d'impulsion stratégique et de coordination des actions des Banques Alimentaires. Sa vocation est d'animer, de soutenir et d'accompagner le réseau en finançant des projets, en organisant des formations pour développer les compétences, et surtout conseillant sur les actions à mener, ou en faisant bénéficier de dons de denrées. Une partie des Crous a noué des partenariats avec la FFBA, notamment pour l'organisation de distributions alimentaires, mais aussi pour des actions de prévention, comme, récemment, à Lille/Béthune.

C'est donc un partenaire stratégique pour le Cnous : par ce partenariat des actions locales pourront se développer au niveau des Crous et venir compléter leur offre de restauration sociale et les aides financières accordées par les services sociaux. Des distributions pourraient être organisées notamment pendant l'été alors que les RU sont fermés.

100% Handinamique

Le Cnous a signé une convention, en 2024, avec l'association 100% Handinamique. Elle prévoit un volet de sensibilisation des référents handicap des Crous, afin de déconstruire les stéréotypes, acculturer les référents et les sensibiliser sur les enjeux atour du handicap. Cette sensibilisation a eu lieu en mai 2024.

Le réseau des Crous a également un rôle dans la sensibilisation des étudiants aux questions du handicap. La convention avec 100% Handinamique prévoit donc également que :
- Les Crous communiquent sur les universités d'été de l'association auprès de leurs élus étudiants, où sont organisées des formations à leur intention,
- le réseau sensibilise les associations étudiantes à l'inclusivité de leurs projets et évènements. Dans ce cadre, le Cnous a d'ores et déjà inclus dans le règlement national CVEC un point sur le label « 100% Handinamique » délivré par l'association après une formation aux associations étudiantes. Si le label n'est pas rendu obligatoire, sa mention a pour but de faire prendre conscience à ces dernières de l'importance de l'inclusion dans les projets,
- Les Crous utilisent les supports proposés par 100% Handinamique pour organiser des animations dans les résidences ou restaurants universitaires pour cette sensibilisation.

Egalité des chances et lutte contre les discriminations

Publié le 27 août 2025, Mis à jour le 27 août 2025



© Crous de Poitiers - 2024

SERVICE CIVIQUE

En 2024, le réseau des Crous se ré-engage dans le dispositif du service civique avec le renouvellement de son agrément pour trois ans. Il garde l'essentiel de ses missions inchangées, toutes basées sur la dynamisation de la vie étudiante, la création de lien social et l'amélioration du bien-être étudiant. On note un effort plus particulier de

Egalité des chances et lutte contre les discriminations

Publié le 27 août 2025, Mis à jour le 27 août 2025

redynamisation sur ces deux missions :
- La mission d'éco-ambassadeur, centrée sur l'accompagnement des étudiants vers une société plus durable ;
- La mission ?Pour une égalité des chances?, visant à favoriser l'intégration des publics fragiles et à promouvoir la tolérance.

En plus d'offrir un regard renouvelé au sein des équipes Crous, le Service civique permet des actions d'animations de pairs à pairs. En outre, le dispositif stimule non seulement le sens civique des participants, mais aussi leur créativité et leur esprit d'initiative. Ces jeunes, en tant qu'acteurs engagés, contribuent à instaurer un environnement dynamique au sein des résidences, renforçant le tissu social, encourageant la solidarité et créant des moments mémorables qui enrichissent leur expérience universitaire. Le dispositif crée ainsi une synergie positive entre les bénéficiaires et leur communauté, promouvant des valeurs de responsabilité citoyenne et de collaboration, tout en consolidant le bien-être collectif. Au cours de l'année 2024, 177 volontaires ont été accueillis sur 21 Crous. On en compte notamment 72 en résidence et autant sur l'animation des campus, 27 sur la mission « Promouvoir les activités culturelles » et 5 éco-ambassadeurs. La durée moyenne des missions reste de 8 mois, à raison de 24 heures par semaine.

Egalité des chances et lutte contre les discriminations

Publié le 27 août 2025, Mis à jour le 27 août 2025



Crous de Strasbourg © Christoph de Barry - 2024

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Le prix Ilan Halimi

Egalité des chances et lutte contre les discriminations

Publié le 27 août 2025, Mis à jour le 27 août 2025

Le Prix Ilan Halimi est un prix instauré par la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (Dilcrah) pour honorer la mémoire d'Ilan Halimi, jeune homme juif victime d'un crime antisémite en 2006 en France.

Ce prix vise à lutter contre l'antisémitisme et toutes les formes de haine et de discrimination. Son objectif est de promouvoir la fraternité, la solidarité, et le respect entre les individus, en mettant en lumière des actions éducatives et citoyennes qui favorisent la tolérance et la lutte contre les discriminations.

Un prix étudiant sera décerné à compter de 2025, destiné à récompenser une action mise en place par un groupe d'étudiants ou une association étudiante. Cette évolution répond à la demande du réseau des Crous qui avait remis à plusieurs occasions « son » prix à des initiatives lycéennes, faute d'initiatives étudiantes primées. Le Prix étudiant a été décerné à « L'atelier Origo » par Rania Ben Hamouda et l'association Ramina réseau.

La Ligue contre le racisme et l'antisémitisme (Licra)

Le Cnous et la Licra ont signé en 2024 une convention qui a pour but de sensibiliser et donner les éléments réglementaires sur les questions de discriminations aux référents, mais aussi de sensibiliser les étudiants, notamment logés en résidence, sur ces questions, d'une manière ludique.

La convention prévoit notamment la fourniture aux Crous de jeux/animations pour les étudiants, l'organisation de stands d'information de la Licra dans les structures Crous, et des journées de sensibilisation des référents.

Par ailleurs, en 2024, un cycle de sensibilisation aux questions de racisme, antisémitisme et discrimination a été déployé avec la Licra à l'attention des référents discriminations des Crous.

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Depuis 2017, le ministère de l'Enseignement supérieur a mis en place une politique incitative pour sensibiliser sur l'existence des violences sexistes et sexuelles (VSS).

Depuis 2019, chaque établissement public doit par ailleurs mettre en place un plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Le réseau des Crous s'est pleinement inscrit dans ce mouvement en mettant en place des dispositifs de signalement des actes de violences, de discriminations, de harcèlement et d'agissements sexistes. Si ces dispositifs ont d'abord concerné les personnels, ils sont actuellement en plein déploiement pour les étudiants.

Egalité des chances et lutte contre les discriminations

Publié le 27 août 2025, Mis à jour le 27 août 2025

Ainsi, 24 Crous ont une cellule de signalement déjà créée ou en cours de création. Ces cellules recueillent des plaintes ou témoignages pour tous les actes de VSS, de harcèlement ou discriminants (lgbtphobies, racisme, antisémitisme, liés au handicap, etc.).

Les signalements peuvent être faits par plusieurs canaux (téléphone, mail, etc.) et la victime peut être reçue par des personnels formées à l'écoute ou par des associations partenaires spécialisées sur ces thématiques.

Une fois la plainte reçue, diverses procédures sont prévues en fonction de la nature de l'acte visé, allant de l'accompagnement psychologique ou vers les services spécialisés à des enquêtes internes et sanctions si un personnel du Crous est mis en cause. Certains Crous ont également fait des dépôts de plainte avec ou pour la victime ou des saisines du Procureur de la République dans le cadre de l'article 40 du code de procédure pénale.